



MAIRIE DE CHAMALIERES

L'an deux mille quatorze le trente du mois de janvier à 20 heures,

Les Membres composant le Conseil Municipal de la Commune de CHAMALIERES se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du jeudi 23 janvier 2014, sous la Présidence de Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, Maire.

Etaient présents : M. Louis GISCARD d'ESTAING, Maire, Mme Marie Anne BASSET, M. Bertrand MARTIN, Mme Michelle CLEMENT, M. Rodolphe JONVAUX, Mme Françoise GATTO, Mme Agnès TOURNAIRE-FRANCANNET, M. Xavier BOUSSET, Adjoint, Mlle Christiane CREON, M. Michel PROSLIER, Mme Geneviève BLANCHET-GOB, Mme Michèle DOLY BARGE, M. Marc BAILLY, Mme Marie-José DELAHAYE, Mme Monique COURTADON, M. Jean-Louis AUPOIS, Mme Annick D'HIER, Mme Françoise TARRIN, M. Claude AUBERT, M. Marc SCHEIBLING, Mme Christine ROGER, Mme Odile VAURY, M. Eric SPINA, M. Laurent LEDIEU, M. Elie NIASME, M. Gérard AMBLARD, Mme Chantal LAVAL, M. Pierre BORDES.

Absents excusés : M. Alain BRESSON (pouvoir à M. Louis GISCARD d'ESTAING), M. Jacques AUBRY (pouvoir à M. Rodolphe JONVAUX), M. Claude BARBIN (pouvoir à Mme Marie Anne BASSET), Mlle Marion CANALES (pouvoir à M. Eric SPINA).

Absent : M. Luc CONDAMIN

M. Xavier BOUSSET ayant été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte-tenu des délais de transcription, le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2013 leur sera soumis au prochain Conseil municipal.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire présente les informations générales :

I | LOI DE FINANCES 2014 - BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Annoncée en début d'année, la baisse historique des concours de l'État de 1,5 milliard d'euros, dont plus d'un tiers concerne les communes, a été confirmée par la loi de finances adoptée à la fin de l'année 2013.

Elle se traduira sur le budget de la commune par un manque à gagner de l'ordre de 110 000 € sur le montant prévisionnel de DGF entre 2013 et 2014, soit une baisse de 5,5 %.

II | PROJETS D'AMÉNAGEMENT URBAIN

LA REQUALIFICATION DE L'ENTRÉE DE VILLE PASTEUR-BEAUREPAIRE

Le projet de requalification de l'entrée de Ville Pasteur-Beaurepaire s'inscrit dans une démarche de renouvellement urbain initiée de longue date et qui comporte deux axes majeurs : l'édification d'un bâtiment signal, marqueur d'identité, et l'élargissement de l'avenue Pasteur.

Cette opération figure notamment dans les Orientations Particulières d'Aménagement du PLU qui a été approuvé en septembre 2011, dans lesquelles sont précisés les objectifs et contraintes de l'aménagement de ce secteur. Ces derniers ont par ailleurs constitué une partie des critères de choix de l'équipe chargée de développer un projet d'aménagement à la fois moderne et respectueux du bâti existant.

L'équipe retenue est composée de la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais, du groupe Vinci Immobilier et de l'architecte DHA.

Les premières esquisses de ce projet seront présentées demain soir aux riverains et commerçants lors d'une réunion d'information organisée en mairie pour des questions d'accessibilité (puisque'aujourd'hui notre salle du Conseil permet d'accueillir dans de très bonnes conditions les personnes à mobilité réduite).

Il s'agira d'échanger avec eux avant de passer à la préparation de l'avant-projet détaillé, dont les principaux éléments devront faire l'objet d'une concertation poussée notamment avec les services de l'Architecture et du Patrimoine puisque le site se situe en co-visibilité directe avec un patrimoine classé situé sur la Ville de Clermont-Ferrand.

Pour mémoire, je vous rappelle que ce projet prévoit la construction de plusieurs bâtiments à usage mixte comprenant à la fois une quarantaine de logements, pour partie en accession libre (30 %) et pour partie en location conventionnée (70 %), des locaux commerciaux ainsi qu'un nouveau local de crèche qui permettra le transfert des deux mini-crèches de Verdun (les Pitchounets et les Diablotins).

L'ETUDE DE REQUALIFICATION ET DE DYNAMISATION DU CARREFOUR EUROPE

Suivant les préconisations du Conseil Economique et Social et de la Commission développement économique présidée par Claude Aubert, nous avons lancé fin 2013 une procédure de marché public pour la réalisation d'une étude de requalification et de dynamisation du Carrefour Europe.

Le groupement retenu pour réaliser cette prestation rassemble diverses compétences :

- la société TEKHNE SARL D'ARCHITECTURE de Lyon, mandataire du groupement est chargée de l'approche urbaine et paysagère,
- la société INTENCITE de Paris pour l'expertise commerciale et juridique,
- la société DENIZOU de Villeurbanne, économiste de la construction,
- la société PIERRON DPI de Villeurbanne en tant que bureau d'étude technique.

Nous allons entrer maintenant dans la phase opérationnelle de l'étude qui consiste dans un premier temps à établir un diagnostic partagé entre les différents acteurs concernés : les principaux propriétaires fonciers, les syndicats, les commerçants et leurs associations, les riverains, le SIMPLY. Je vous rappelle que la commune ne dispose pas de la maîtrise foncière du site à l'exception de la salle du Carrefour Europe et de l'espace René PAPUT. Dans un second temps, des propositions d'aménagement seront formalisées.

Les résultats de l'étude sont programmés pour l'automne.

III | DEMENAGEMENT DU CONSEIL REGIONAL

Comme vous le savez, le Conseil régional d'Auvergne quitte notre commune pour regrouper ses services dans un nouveau bâtiment construit à Montferrand.

Il occupe actuellement plusieurs locaux dont ceux de l'avenue de Fontmaure, où se situe son siège et dont il est en majeure partie propriétaire, et ceux de l'avenue de Villars, qu'il loue à DOMIA, filiale de Logidôme. L'ensemble des surfaces libérées sur ces deux sites représente environ 3 100 m² auxquels s'ajoutent plusieurs parkings et garages.

Le Président du Conseil régional m'a informé, par courrier en date du 24 décembre 2013, de la résiliation pour fin juin 2014 du bail concernant les locaux (moins de 200 m²) et les stationnements loués par la Région à la mairie dans le bâtiment de l'avenue de Fontmaure. J'ai reçu des opérateurs privés potentiellement intéressés par l'achat des locaux appartenant à la Région en vue de réaliser un projet de création de logements intégrant également une dimension commerciale au rez-de-chaussée de l'immeuble qui viendrait dynamiser le site. Cette démarche s'insère parfaitement dans le cadre évoqué précédemment de l'étude de requalification et de dynamisation du Carrefour Europe.

Par ailleurs, je vous informe que DOMIA / Logidôme envisage, dans les locaux leur appartenant avenue de Villars, de réaliser une opération de réhabilitation et de changement de destination des locaux en une vingtaine de logements conventionnés dont certains seraient réservés à l'accession sociale.

IV | SECURITE

Je vous rappelle que notre commune a signé une première convention de coordination Police Nationale / Police Municipale le 23 avril 1996 qui a été renouvelée le 26 septembre 2000 puis le 1^{er} octobre 2005. Chamalières a été la première commune à mettre en place ce partenariat qui existe aujourd'hui dans 12 communes du Département.

L'objet de la convention est de mettre en œuvre un partenariat au quotidien entre les deux polices dont l'une, la Police Nationale, assure des fonctions régaliennes de sécurité (lutte contre la délinquance et prévention des cambriolages) et la seconde, la Police Municipale, intervient en tant que police de proximité (actions de prévention et d'ilotage). Ce partenariat a pour but de fluidifier les échanges d'informations et d'assurer la complémentarité des actions.

Le suivi de cette convention fait l'objet de réunions mensuelles pilotées par Alain BRESSON, Premier Adjoint, et Xavier BOUSSET, Adjoint en charge de la prévention et de la sécurité, ainsi que d'une réunion de bilan annuelle en présence du Directeur Départemental de la Sécurité Publique et du Procureur de la République.

Dans ce cadre, j'ai présidé le 9 janvier dernier la réunion de bilan de l'année 2013, réunion au cours de laquelle un point complet des actions menées conjointement par les équipes de Police Nationale et de Police Municipale a été réalisé. Les bénéfices de cette coopération en termes de prévention et de résolution de faits délictueux sur la commune ont été confirmés, notamment grâce à la vidéo-protection même si les statistiques font apparaître une progression en matière de cambriolages de résidences principales qu'il convient toutefois de relativiser.

En effet, si l'on constate une augmentation en valeur relative de 32 % de ces délits sur la commune entre 2012 et 2013, ce chiffre reflète cependant une situation maîtrisée puisque, sur la même période, ce type de délits a progressé bien plus fortement sur Clermont-Ferrand (+68 %) et à l'échelle de l'agglomération (+50 %). Cet écart est d'autant plus parlant en valeur absolue puisque sur les 3 261 cambriolages comptabilisés à l'échelle du Département, Chamalières, 4^{ème} commune, n'en compte que 66 (contre 50 cas en 2012, soit +16 cas) alors que Clermont-Ferrand totalise 584 cas (contre 348 en 2012, soit + 236). Notre commune demeure donc relativement préservée de la poussée massive de la délinquance constatée non seulement à l'échelle de la Ville-centre et de l'agglomération, mais également au niveau national.

Cette réunion a également conduit à envisager la possibilité de regrouper sur un même site physique les policiers nationaux et les policiers municipaux présents sur notre commune, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ayant été à même de me préciser qu'il n'y aurait ni suppression ni réduction des effectifs de Police Nationale à Chamalières.

Enfin, en matière d'effectifs de Police Municipale, je vous rappelle d'ailleurs qu'avec 14 policiers municipaux (dont 11 armés sur la base du volontariat) et 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) Chamalières figure au premier rang des communes de la région en termes de ratio nombre de policiers / habitant.

V | ENTREPOTS FRIGORIFIQUES

Je vous rappelle que le site des entrepôts frigorifiques s'étend sur deux parcelles qui appartiennent à des promoteurs privés, la société CICO PROMOTION (groupe ACI) et la SCI Les Eglantines (groupe BRUN-Estève) qui ont pour projet de construire un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments regroupant une centaine de logements.

Sur cette zone, le Conseil municipal avait délibéré en 2003 en faveur de la réalisation d'un projet d'aménagement des berges de la Tiretaine. Ce projet a reçu en octobre 2005 un avis défavorable du Commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique diligentée par le Préfet pour la déclaration d'intérêt général du projet.

En effet, les parcelles concernées se situent en zone d'aléa fort du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI) établi en septembre 2005 par l'Etat. Conformément à ce PPRNPI, si tout projet de construction n'est pas totalement interdit dans cette zone, le respect du principe de non-augmentation du risque inondation par rapport à l'existant au moment de la rédaction du PPRNPI, date à laquelle le site était déjà inoccupé, impose la création d'aménagements spécifiques afin de permettre la réalisation de l'opération.

Je tiens à rappeler toutefois que le réaménagement du lit de la Tiretaine et son recalibrage de Royat à Gerzat ou encore l'aménagement d'un bassin de retenue des eaux permettraient la suppression du risque inondation. J'ai sollicité le Président de la Communauté d'Agglomération par courrier en date du 16 octobre 2009 pour que ces aménagements soient portés par l'agglomération. Il m'a été répondu négativement par retour de courrier le 16 novembre 2009.

La nature des aménagements à réaliser pour répondre aux exigences du PPRNPI a été précisée dans le cadre de réflexions conjointes, engagées par l'intermédiaire de la mairie, avec les services de l'eau de la Préfecture. Il s'agirait notamment de construire des bâtiments sur pilotis et d'édifier une passerelle rejoignant l'avenue de Royat afin de permettre l'évacuation des piétons. Des discussions sont actuellement en cours entre les propriétaires des entrepôts et les propriétaires des garages attenants qui doivent être acquis pour la réalisation de cet aménagement. Elles sont rendues difficiles par le fait que certaines parcelles appartiennent à des propriétaires indivis.

Les difficultés éprouvées par les propriétaires du site, malgré les nombreuses interventions de la mairie tant sur le plan administratif qu'en termes de facilitation des démarches des propriétaires (notamment auprès des services de l'Etat), ne permettent pas encore de déterminer l'échéance de réalisation de leur projet, ni même d'être certains de sa faisabilité.

Les problèmes de sécurité qui découlent de la vacance de ce site sont depuis plusieurs années au cœur de nos préoccupations. Plusieurs courriers ont été adressés aux propriétaires des entrepôts pour que soit assurée la sécurisation du site. J'ai également saisi le Préfet par courrier en juin 2012. Toutefois, malgré les mesures prises pour murer les accès, ces entrepôts sont régulièrement squattés.

Par ailleurs, après un premier incendie en juillet 2012 pour lequel une procédure de péril imminent a été déclenchée, les entrepôts ont une nouvelle fois brûlé en partie le 20 décembre dernier. Cette fois, les propriétaires ont immédiatement pris les mesures nécessaires. Cet incident été évoqué dans le cadre de la réunion annuelle de partenariat entre la police nationale et la police municipale. Il aurait été provoqué et une enquête est actuellement en cours.

Aujourd'hui, une pétition circule à l'initiative de l'un des riverains du site qui a récemment écrit au Préfet afin de l'alerter à son tour. J'ai souhaité appuyer cette démarche par l'envoi d'un nouveau courrier demandant au Préfet de bien vouloir aider les propriétaires des entrepôts à définir un projet de construction viable, démarche dans laquelle la Ville continuera de jouer un rôle de partenaire facilitateur.

VI | FONTMAURE

Après l'acquisition du bâtiment en 1999, l'intérêt patrimonial du site de Fontmaure a été étudié puis reconnu par la DRAC Auvergne. La Commission Régionale du Patrimoine des Sites de la Région Auvergne a également proposé son inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en juin 2000. Le projet initial de démolition a donc été abandonné. Nous avons alors initié des réflexions et démarches actives en vue de concrétiser un projet de réhabilitation de ce patrimoine bâti.

Cet objectif, nous le poursuivons depuis maintenant plus de 13 ans.

Plusieurs projets ont été envisagés, notamment celui de Clermont Communauté d'édifier un auditorium, projet abandonné par la structure intercommunale alors même que des cabinets d'architecture avaient réalisé des esquisses en 2002. Les bailleurs sociaux sollicités n'ont pu donner une suite favorable compte tenu de l'absence d'équilibre financier de l'opération au regard des caractéristiques patrimoniales et architecturales à préserver. Les organismes médico-sociaux de même. Quant à la mutation en surfaces de bureaux ou commerciales, la configuration du bâtiment et plus particulièrement son étroitesse ne permettait pas la réalisation de locaux suffisamment fonctionnels, sans extension ou annexe à prévoir au bâtiment existant. Or, ce type d'aménagement ne recueillait pas l'assentiment de l'Architecte des Bâtiments de France.

La Ville a alors travaillé avec la société Foncière Eugénie sur un projet de requalification globale à vocation à la fois publique et privée avec la réalisation de logements et la création d'un espace public à usage culturel ainsi que d'un espace muséal à l'intérieur de l'actuelle chapelle. Dans ce cadre, une promesse de vente a été signée en octobre 2011.

Dans le même temps, une série de démarches administratives a été menée par la Commune afin de rendre possible ce projet : suppression de la ZAC, suppression du lotissement, demande et obtention de l'inscription du bâtiment à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (2011) mais aussi conventionnement des logements. Une demande d'agrément fiscal de mise en copropriété (régime dérogatoire permettant une défiscalisation dans le cadre de la législation sur les monuments historiques) a ensuite été adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques d'Auvergne. Celle-ci s'est déclarée incompétente et l'a transmise au bureau des agréments de la Direction Générale des Finances Publiques à Bercy en février 2012, alors même que des dossiers similaires portés par d'autres communes dans d'autres régions ont pu être instruits directement au niveau régional.

Depuis, malgré l'avis favorable donné par le Ministère de la culture ainsi que les différentes réunions et les courriers de relance, ce dossier reste bloqué à Bercy. J'ai adressé un courrier aux Ministres du Budget successifs le 26 juillet 2012 et le 18 octobre 2013 afin de demander l'état d'avancement de ce dossier.

VII | CHEMIN DU PETIT CLORA

Comme vous le savez, le 20 mai dernier, le mur de clôture de la résidence de la Roseraie, côté chemin du Petit Clora, s'est effondré emportant avec lui une partie de la chaussée.

Immédiatement des mesures de sauvegarde ont été prises afin de sécuriser le site et une restriction de circulation aux poids lourds a été imposée. Les réseaux électriques endommagés ont été déviés et les premières constatations ont été réalisées sur place par les compagnies d'assurance de la mairie et de la copropriété de la Roseraie. Une étude géotechnique a ensuite été lancée à l'initiative de la mairie afin d'étudier la nature du sol et d'aider à comprendre les causes du sinistre.

Aucun chantier de remise en état de la voirie ne pouvant être lancé avant la détermination des responsabilités de chacune des parties, nous avons dû attendre les conclusions de l'expertise contradictoire. Toutefois, devant la complexité du sinistre et malgré nos sollicitations répétées, notre compagnie d'assurance, AXA, qui se trouve être également l'assureur de la copropriété de la Roseraie, n'est toujours pas parvenue à une conclusion.

Immédiatement après la désignation par AXA (en décembre dernier seulement) d'un inspecteur chargé d'arbitrer entre les dossiers des deux experts, une réunion d'échange a eu lieu avec l'expert désigné pour notre compte le 20 décembre 2013.

Un mémoire technique rappelant l'historique de l'urbanisation du secteur, les délimitations des propriétés de chacun et les travaux consultés dans le périmètre a été réalisé par les services de la mairie afin d'apporter tous les éléments de connaissance du secteur en notre possession.

Il apparaît notamment que, si le sinistre a probablement de multiples causes, la construction en cours de la résidence des pères située de l'autre côté du chemin du Petit Clora a pu avoir une incidence sur la stabilité du sous-sol.

Une prochaine réunion contradictoire se tiendra le 19 février prochain qui permettra, je l'espère, aux assurances en présence de faire enfin un pas significatif vers la conclusion de ce dossier, ce qui nous permettra de réaliser les travaux attendus par les riverains.

VIII | REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Depuis que nous avons décidé à l'unanimité - lors du conseil municipal du 27 février 2013 - de reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre dans nos établissements de la réforme des rythmes à l'école primaire, nous travaillons activement, en étroite concertation avec les acteurs concernés (Education Nationale, directeurs d'écoles, représentants de parents d'élèves), à la définition des modalités d'une éventuelle mise en œuvre de cette réforme.

L'absence de concertation et de clarté autour de la mise en œuvre de cette réforme a amené plusieurs communes à s'opposer, par délibération de leur Conseil municipal, à cette réforme, certaines envisageant même de former un recours devant le Conseil d'Etat afin de tenter de s'opposer à sa mise en œuvre.

Réforme sur laquelle nous travaillons avec sérieux afin de la rendre, dans l'hypothèse de sa mise en œuvre, la moins pénalisante possible pour les enfants, les familles, les équipes éducatives, les services municipaux mais aussi pour les finances communales puisque le surcoût pour la ville sera à minima de 200 000 €.

Dans cet état d'esprit, en collaboration avec les directeurs d'écoles et les représentants des parents d'élèves, nous avons interrogé l'ensemble des parents des 1 047 élèves des écoles primaires de Chamalières afin de connaître leurs attentes ainsi que leur avis sur ce projet et sa mise en œuvre à Chamalières. Les résultats de cette enquête ont été présentés aujourd'hui même aux directeurs d'écoles et représentants des parents d'élèves.

600 questionnaires environ (598 exactement) nous ont été retournés, soit un taux de retour qui avoisine les 60 %.

Les principaux résultats de l'enquête sont particulièrement encourageants pour la Ville puisque nous observons le haut niveau de satisfaction des parents d'élèves vis-à-vis des services périscolaires (garderie, études surveillées, temps périscolaires) que nous proposons. En effet, pour ces services, 80 % des parents se disent satisfaits ou très satisfaits.

Cela explique vraisemblablement le fait que 73 % des familles se disent défavorables à cette réforme nationale. En effet, pourquoi souhaiter que la Municipalité fasse autrement alors que les services publics qu'elles proposent donnent très majoritairement satisfaction ?

Malgré ce constat et pour préparer la Commune à l'éventualité de la mise en œuvre concrète de la réforme en septembre prochain, nous avons continué à travailler et à échanger durant plusieurs réunions de travail à la définition d'une organisation type qu'il nous faudra affiner grâce aux résultats obtenus par cette enquête.

Sur cette base de travail, 51 % des parents se disent favorables au projet d'organisation que nous leur avons soumis. 86 % d'entre eux seraient également favorables à la mise en œuvre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) un après-midi par semaine sur une durée d'une heure trente.

Cette disposition sera donc au cœur de nos réflexions des semaines à venir et de notre projet d'organisation finale. Avec le souci de concertation qui est le nôtre depuis l'origine, nous travaillerons afin de préciser, dans le respect de chacun, avec la ferme intention de proposer une organisation de qualité.

Une prochaine réunion plénière sera donc programmée en avril afin de faire un nouveau point d'étape et présenter le contenu des Temps d'Activités Périscolaires, ainsi que les modalités d'organisation de la pause méridienne en semaine et le mercredi midi.

IX | CLASSEMENT STATION TOURISTIQUE

En 2013, nous avons sollicité le renouvellement du classement de Chamalières comme station de tourisme auprès du Bureau des destinations touristiques de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services du Ministère du Redressement productif qui a constaté sa conformité par rapport aux critères de classement.

Nous sommes aujourd'hui, au même titre que La Bourboule, dans l'attente de la signature du décret de classement par la ministre chargée du tourisme et le Premier Ministre. Sa publication au Journal Officiel est attendue pour la fin du mois prochain. A compter de cette date, le classement sera acquis pour une durée de douze ans.

X | OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A L'HOTEL DE VILLE

Dans la continuité des travaux réalisés en 2013, de nouveaux travaux sont en cours pour améliorer l'accessibilité depuis l'avenue de Montjoly jusqu'à l'ascenseur. Ainsi une signalisation horizontale pour les personnes à mobilité réduite a été réalisée.

Ce dispositif sera complété par l'installation d'un portail automatique à l'arrière de la mairie permettant le stationnement des véhicules à proximité directe de l'ascenseur.

ESPACE PUBLIC RUE DE JEMMAPES (derrière l'association CLE)

Les travaux réalisés par le service espaces verts ont consisté à la plantation de vivaces et d'essences végétales variées. Deux bancs ont également été implantés afin de permettre aux riverains de profiter pleinement de ce nouvel aménagement.

COMPLEXE SPORTIF DU COLOMBIER

Pendant les vacances de Noël, la chaudière de la halle des sports distribuant l'eau chaude des vestiaires a été remplacée afin d'améliorer les conditions d'utilisation des nombreux usagers qui fréquentent le site.

XI | RESEAU VILLES-SANTE

Chamalières, ville-santé de l'OMS, a intégré le réseau interrégional des villes-santé Rhône/Arc Alpin/Auvergne.

Le 23 janvier dernier, Xavier Bousset, Adjoint en charge de la Jeunesse, de la Prévention et de la Sécurité, s'est rendu à une réunion de ce réseau interrégional à Saint-Etienne pour présenter notre commune et nos actions en faveur de la santé publique.

Les villes de Beaumont et d'Issoire, également villes-santé de l'OMS, étaient également conviées à cette rencontre où nous côtoyons les représentants des villes de Lyon, Villeurbanne, Vaux-en-Velin, Valence, la Voulte, Bourgoin-Jailleu, Aix-les-Bains.

XII | POLE ADOS - PCS1

Cham Ados ouvrira ses portes durant les vacances d'hiver. Deux semaines à thème sont proposées à nos ados (le Canada puis le Brésil).

J'ai également eu plaisir, en présence de Xavier BOUSSET, Adjoint en charge de la Jeunesse, de la Prévention et de la Sécurité, de remettre le 10 janvier dernier les diplômes de secouriste, le PSC1, à 8 jeunes qui ont suivi la formation dispensée par la Protection Civile du Puy-de-Dôme dans le cadre du Pôle Ados.

Pour mémoire, la ville participe financièrement à hauteur de 50 % du coût de chaque formation.

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 1 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des emplois et des effectifs afin de permettre la promotion interne au grade de rédacteur territorial d'un agent détenteur du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe affecté à un poste de secrétaire administratif à temps complet.

APPROUVE A L'UNANIMITE

AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT N° 2 : Débat d'orientation budgétaire pour 2014

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal prend acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2014.

PREND ACTE

RAPPORT N° 3 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014 - Budget principal et budgets annexes eau, assainissement et stationnement

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent suivant les tableaux ci-après :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2013	25 % des crédits ouverts avant vote BP 2014
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	313 429,30	78 357,33
<i>204 - Subventions d'équipements versées</i>	62 700,00	15 675,00
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	2 964 327,51	741 081,88
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	4 044 086,24	1 011 021,56
<i>27- Autres Immobilisations financières</i>	224 100,00	56 025,00
<i>Opération 35 - Hôtel de Ville</i>	782 460,49	195 615,12
TOTAL	8 391 103,54	2 097 775,89

BUDGET ANNEXE EAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2013	25 % des crédits ouverts avant vote BP 2014
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	54 846,37	13 711,59
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	75 000,00	18 750,00
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	776 086,68	194 021,67
TOTAL	905 933,05	226 483,26

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2013	25 % des crédits ouverts avant vote BP 2014
<i>20 - Immobilisations incorporelles</i>	93 518,14	23 379,53
<i>23 - Immobilisations en cours</i>	155 042,02	38 760,51
TOTAL	248 560,16	62 140,04

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres Budgétaires	Crédits ouverts en 2013	25 % des crédits ouverts avant vote BP 2014
<i>21 - Immobilisations corporelles</i>	48 766,45	12 191,61
TOTAL	48 766,45	12 191,61

Ces montants ventilés par chapitre correspondent à la limite maximale permettant d'engager, liquider et mandater, en tant que de besoin, les crédits relatifs au programme d'investissement 2014 avant le vote du budget primitif 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°4 : Détermination du prix du m³ d'eau pour l'année 2014 - part communale

Approbation des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la part communale en 2014, qui resteront inchangés, comme suit :

- 0,1900 € HT / m³ (0,2005 € TTC) pour le prix de l'eau
- 0,2216 € HT / m³ (0,2438 € TTC) pour le prix de l'assainissement

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°5 : Travaux sur bâtiments communaux : demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 en vue de la réalisation des opérations suivantes :

- la réfection de la terrasse du garage municipal et des services techniques (42 050 € H.T.),
- le remplacement du revêtement des sols des salles d'échec et de bridge au centre municipal Courty et l'étanchéité de la toiture terrasse (66 900 € H.T.),
- la rénovation des volets extérieurs du bâtiment de la Mairie (15 900 € H.T.),
- la réparation de la toiture de la Grotte du Chien (37 019 € H.T.).

Il décide de lancer les procédures de mise en concurrence réglementaire correspondantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les attributaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°6 : Demande de subventions d'équipement auprès du Conseil général au titre du dispositif halles de sports

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil général au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales concernant les halles de sports sur la base du plan de financement suivant :

Travaux programmés	Coût de l'opération	Subvention à solliciter auprès du Conseil général (25 %)	Financement communal (75 %)
Halle des sports de Chatrousse (remplacement de panneaux de verre et création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite)	67 000 € H.T.	16 750 € H.T.	50 250 € H.T.
Halle des sports du Colombier (reprise partielle de la toiture et agrandissement de l'ouverture d'une porte existante)	15 900 € H.T.	3 975 € H.T.	11 925 € H.T.

APPROUVE A L'UNANIMITE

DECISIONS

Conformément à la délibération du 4 avril 2008 et en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient d'informer le Conseil Municipal des décisions suivantes :

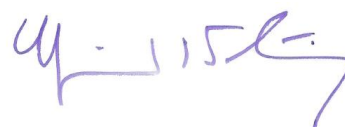
- 2013-07 : Tarifs concerts - Eglise de Chamalières - Orchestre d'Auvergne
- 2013-08 : Programme Budget Commune - Réalisation Emprunt Société Générale : 1 250 000 €

PREND ACTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait à Chamalières,
Le 30 janvier 2014

Le Maire



Louis GISCARD d'ESTAING